

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal mercredi 31 janvier 2018 à 18h00

L'an **deux mille dix-huit** et le **31 janvier**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – C. BRISSEIS – M. GROSSO - JF. MARY – JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. IBARS par M. ROUVIER - M. LEFEVRE par L. FABRE - N. SEDKI par G. REQUENA - S. SENEGA-SANCHEZ par W. BIGNON - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absente : A. KELLY

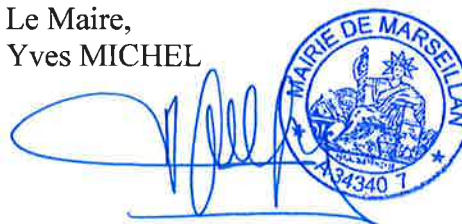
Secrétaire de séance : C. NEGRI-AZAIS

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Règlement prêt de salle et du matériel (L FABRE) (Annexe 1)
A L'UNANIMITE
2. Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (S SENEGA) (Annexe 2)
A LA MAJORITE
Contre : G. GUIRAUD – C. PINO
3. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires (M. ROUVIER)
A L'UNANIMITE
4. Changement du nom de la communauté d'agglomération du bassin de Thau (MC FABRE DE ROUSSAC)
A LA MAJORITE
Contre : C. CARRIE-MAHMOUKI
5. Mise en place de la collecte et la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (S. SENEGA) (Annexe 3)
A L'UNANIMITE
6. Cession Parcelle BT 66 (J LAFAGE)
A L'UNANIMITE
7. Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) (JC ARAGON) (Annexe 4)
A L'UNANIMITE
8. Tarif « CARTE PASS THEATRE » pour la saison culturelle 2018/2019 (MC FABRE DE ROUSSAC)
A L'UNANIMITE
9. Investissements 2018 budget ville : autorisation anticipatrice d'ouverture de crédits (M ROUVIER)
A LA MAJORITE
Contre : G. GUIRAUD – C. PINO
10. Subventions 2018 (L FABRE)
A L'UNANIMITE
11. Retrait de la délibération sur l'accueil des cirques détenant des animaux sauvages (A. KELLY)
A L'UNANIMITE
12. Décisions du Maire (M. le Maire)
Le conseil prend acte.

La séance prend fin à 19h50.

Le Maire,
Yves MICHEL



The image shows a blue ink signature of Yves Michel over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLAN' at the top and '34340 7' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.